



SYSTEME PASTORAL : investir dans un tunnel pour améliorer les conditions de travail , ça vaut le coup

En système pastoral, M. et Mme BELLOIN PERIG à St Jean de Sault (84) ont investi dans un tunnel pour améliorer leurs conditions de travail.

L'EXPLOITATION

Installation en 1998, en location,

La main d'œuvre : 2 UMO familiales, l'exploitant et sa conjointe collaboratrice

Caprins fromager spécialisé

Aucune autre production sur l'exploitation.

Les surfaces : 9 ha de prairies permanentes et temporaires (légumineuses), 100 ha de parcours à dominante chênes blancs.

Le cheptel : Les chèvres sont toute l'année parquées et gardées, toutes les surfaces sont pâturées (pas de foin). Le fourrage est acheté en petites bottes, cela représente moins de 200 kg par chèvre et par an (en 2006 = 138 kg). La pâture des prairies se fait plutôt au printemps et à l'automne en fonction des conditions climatiques qui évoluent pas mal ces dernières années.

La distribution de fourrage en chèvrerie se fait donc uniquement en cas de neige (l'exploitation est à environ 900 m d'altitude), de pluies importantes, et lors des mises bas, soit au maximum 60 jours par an.



Le cheptel : 52 chèvres croisées alpines et saanen avec une moyenne de 918 kg par chèvre. A noter que l'éleveur maîtrise particulièrement bien la gestion des ressources fourragères pour ses chèvres en alternant celles-ci avec la garde et le parquage.

Le bâtiment : tunnel de 280 m², avec logement des animaux + quai de traite + élevage des chevreaux et chevrettes + stockage foin + céréales pour une année au moins de consommation des animaux.

Description de la solution mise en œuvre

Avant : Un vieux bâtiment attenant à la fromagerie trop petit avec peu d'éclairage, cela avait pour conséquences :

- confinement des animaux,
- curage manuel (très pénible),
- distribution du foin difficile et quasi impossible tout seul avec les animaux au milieu,
- forte concurrence entre les animaux,
- mauvais systèmes de distribution (râteliers muraux = gaspillage),
- élevage des chevreaux dans un autre local car trop petit.

La durée de distribution par repas était alors d'une heure et à 2 personnes.



Après : l'investissement dans le tunnel a attendu 2002 pour à la fois des raisons financières et d'accord avec le propriétaire. Donc, le nouveau bâtiment est un tunnel avec bache camion.

La partie aire paillée pour les chèvres représente 185 m² équipée d'auges latérales sans cornadis (les bêtes sont écornées), une barrière amovible permet de trier les animaux. Il y a aussi des box à chevreaux et à chevrettes amovibles, un quai de traite 8 places et le stockage du fourrage et des céréales au fond du tunnel.

Point de vue de l'éleveur

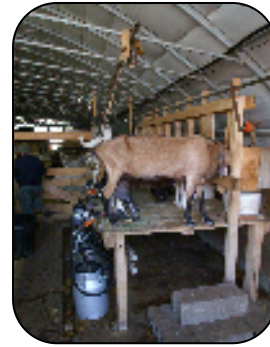
(Avantages décrits par l'éleveur et confirmés par la technicienne)

- Curage mécanique de toutes les surfaces paillées.
- Bâtiment rectangulaire facile à aménager.
- Groupage de tous les besoins sur le même lieu.
- Amélioration de la productivité des chèvres car distribution dans de bonnes conditions, plus de gaspillage, plus de concurrence, plus de confinement.

Cas concrets Distribution de l'Alimentation

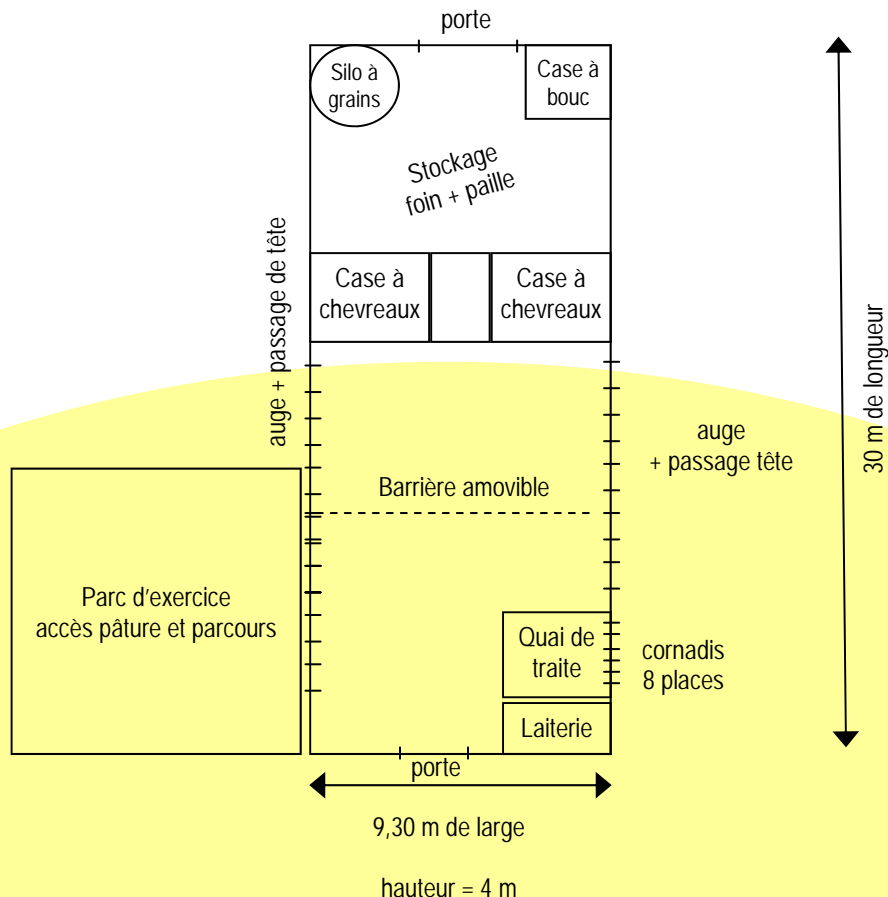


- Distribution considérablement améliorée : en 15 minutes par repas, seul et sans les chèvres au milieu.
- Convient bien à un troupeau de cette taille.
- Investissement très raisonnable, dans ce cas, 15 244 € tout compris (autoconstruction des aménagements intérieurs) et en plus adapté à la situation de locataire.



Améliorations possibles (d'après l'éleveur)

- Gagner du temps sur la durée de traite qui peut atteindre 1 heure et demi par traite au pic de production, ce qui pose problème les jours de marchés avec une organisation très serrée. Aussi, l'éleveur envisage dans un avenir proche de rajouter 4 places à son cornadis de traite pour diminuer le nombre de lots à faire monter et peut être de rajouter 2 postes de traite supplémentaires.



Michèle BULOT
Chambre d'Agriculture du Vaucluse

Document coordonné par l'Institut de l'Élevage,
il a bénéficié du concours financier du CASDAR, de l'Office de l'Élevage et de l'ANICAP.